

**COMMUNICATION**  
**N° 2021/19**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Avenir des Services industriels de Nyon**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction et rappel historique**

---

La Municipalité souhaite informer le Conseil communal sur ses réflexions au sujet de l'avenir des Services industriels de Nyon (SIN). Celles-ci l'ont conduite à mettre un terme au projet d'autonomisation. La Municipalité souhaite également renseigner le Conseil communal sur les préavis qui lui seront soumis prochainement en vue de concrétiser les intentions municipales.

La question de l'autonomisation des SIN a fait l'objet de nombreux débats au cours des dernières années, sans qu'aucune proposition n'ait pu dégager de vision consensuelle entre la Municipalité et le Conseil communal.

Pour rappel, lors de la précédente législature, la Municipalité a tout d'abord soumis au Conseil communal un projet d'autonomisation des SIN que l'on pourrait qualifier de complète : le préavis N° 87/2017, déposé le 29 janvier 2018, proposait en effet de transformer les SIN en plusieurs sociétés de droit privé en mains communales. Ce préavis a été renvoyé à la Municipalité par le Conseil communal en date du 25 juin 2018 pour nouvelle étude.

Par la suite, la Municipalité a déposé le 4 mars 2019 sa réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens, intitulé « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux ». Dans ce rapport-préavis (N°149/2019), la Municipalité a présenté le socle de sa « stratégie propriétaire » pour les SIN. Après un débat animé, le Conseil communal en a finalement pris acte le 2 septembre 2019.

## **2. Constats de la Municipalité**

---

A l'aube de la nouvelle législature, la Municipalité a souhaité définir sa vision sur cette épineuse question de l'autonomisation des SIN. Le constat posé par la Municipalité est double :

D'une part, le parcours mouvementé de cet enjeu entre l'Exécutif et le Délibérant nous montre que la faisabilité politique d'une telle ambition est manifestement tout sauf aisée à obtenir. Sujet pour le moins clivant, l'autonomisation des SIN ne semble pas à même de recueillir une majorité favorable au niveau politique, et encore moins une large adhésion consensuelle. Pour illustration, les objets susmentionnés ont tous deux fait l'objet de rapports de majorité et de minorité de la part des commissions chargées de leur étude.

D'autre part, plusieurs sociétés anonymes « thématiques » (et donc de moindre ampleur) en lien avec les SIN ont tout de même été créées ou renforcées au cours des dernières années, avec le soutien du Conseil communal lorsque celles-ci rentraient dans son champ de compétences : *NovoSolis SA* (solaire - préavis N° 203/2020), *ThermorésÔ Nyon SA* (chauffage à distance – communication N° 244/2021), ou encore *EnergeÔ SA* (géothermie - préavis N° 250/2021). Les créations et extensions de ces SA ont permis, dans une certaine mesure, de répondre aux objectifs et aux besoins de la Municipalité en lui donnant une certaine flexibilité et réactivité dans la gestion et la conduite opérationnelle des SIN.

Par ailleurs, à un niveau plus général, les questions climatiques et énergétiques se sont imposées dans le débat politique local avec une acuité décuplée au cours des dernières années. A ce jour, le Conseil communal (à travers sa résolution sur l'urgence climatique adoptée en 2019 et le dépôt de nombreux postulats depuis) et la Municipalité (à travers sa feuille de route climatique *Nyon s'engage* et ses nombreux préavis ultérieurs la concrétisant) semblent parfaitement accordés sur l'importance primordiale à accorder à ces enjeux.

### 3. Conclusion

---

Forte de ces constats, la Municipalité a décidé d'adopter une approche résolument pragmatique et volontariste. En effet, elle est d'avis que les enjeux climatiques imposent certainement de privilégier une démarche différente pour sa gestion des SIN, en mettant la priorité sur leur contribution concrète en faveur de la transition énergétique, plutôt que sur leurs aspects structurels.

De surcroît, une absence de décision et un maintien dans l'incertitude quant à la forme juridique future des SIN risqueraient de devenir préjudiciables pour leurs activités commerciales et opérationnelles.

Guidée par les préoccupations politiques qui paraissent prioritaires autant pour l'Exécutif que pour le Délibérant, la Municipalité a donc fait un choix : elle renonce au projet de transformation des SIN en SA pour concentrer ses efforts et ses ressources sur l'accélération effective de la transition énergétique.

Afin de concrétiser cette volonté, la Municipalité reviendra très prochainement auprès du Conseil communal avec les préavis successifs suivants :

- Nouvelles ressources en faveur de la transition énergétique ;
- Plan directeur régional de la distribution de l'eau ;
- Nouveaux mécanismes pour la gestion opérationnelle des SIN.

La Municipalité remercie le Conseil communal de prendre bonne note de ce qui précède.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 octobre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Daniel Rossellat

La Secrétaire a.i. :

Marine Paschoud